



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN)

Septembre 2015

Résumé

Vision nationale	Devenir un pays émergent d'ici 2030, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique.
Méthodologie	Revue bibliographique Consultation des parties prenantes Outil d'IGES : Méthode de Niveau Tier 1 (Manuel d'inventaire des GES 1996, version révisée et 2006) Année de référence : 2010 Données de référence : Seconde Communication Nationale en 2013 Hypothèses : Taux de croissance économique (5-10%) et démographique (2,5%)
Champs d'application et couverture des contributions	Périmètre géographique : Territoire national Secteurs concernés : Changement d'affectation des terres et foresterie (89,46%) ; Energie (5,19%) ; Agriculture (5,26%) ; Déchets (0,09%) et Procédés industriels et utilisation des solvants (données de 2010). Gaz couverts : Dioxyde de carbone (CO ₂), méthane (CH ₄) et hémioxyde d'azote (N ₂ O) représentant plus de 75% des émissions anthropiques nationales.
Emission pour l'année de référence	➤ Emission 116 285,49 kt éq-CO ₂ ➤ Séquestration 330 000 kt éq-CO ₂
Type de Contribution	Contributions axées sur un développement durable et sobre en carbone selon une approche combinée des activités conditionnelles et inconditionnelles « Action-Résultats ».
Niveau de Contribution	Réduire de 5% les émissions du pays par rapport au niveau de référence BAU (soit 5 498,3 kt éq-CO ₂ d'évités) à l'horizon 2030 et de 25% (soit 33 076,1 kt éq-CO ₂) à l'horizon 2050, dans le cadre d'une mise en œuvre conditionnelle
Adaptation	Finalités : Agriculture ¹ et Sécurité alimentaire, santé, infrastructures de base et gestion durable des ressources naturelles visant le maintien du taux de croissance moyenne annuel des activités agricoles de 6% et une stabilisation du taux de l'insécurité alimentaire à 15%. Profil de vulnérabilité : Aléas extrêmes (pluies diluviennes, inondations et sécheresse), zones plus vulnérables (Sud, Nord et Nord-Est) et populations les plus vulnérables (femmes, enfants, peuples autochtones et personnes âgées, soit environ 75%) Secteurs d'activités prioritaires : Agriculture et sécurité alimentaire, foresterie, énergie, santé publique, ressources en eau et aménagement du territoire. Options d'adaptation : Ajustement du cadre politique, amélioration de

¹ Agriculture au sens large y compris les sous-secteurs élevage, pêche, forêt et autres liés à la gestion des ressources naturelles renouvelables.

	la connaissance de la résilience aux changements climatiques, gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux, aménagement du territoire, amélioration et développement des infrastructures de base, garantie de la sécurité énergétique, amélioration des systèmes de santé publique, amélioration de la gestion des déchets et gestion durable des ressources en eau
Besoins en financement sur la période d'engagement.	Atténuation : 2,248 milliards \$ US sur la période d'engagement dont 2,022 milliards \$ US de conditionnel. Une contribution de 10% représentant la contrepartie nationale des projets est prévue. Adaptation : 1,554 milliards \$ US sur la période d'engagement dont 1,441 milliards \$ US de conditionnel. Une contribution de 10% représentant la contrepartie nationale des projets est prévue.
Caractère ambitieux et équitable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Double approche (résultats et actions) optimisant la contribution de la RCA dans l'atteinte des objectifs de limiter la hausse de la température planétaire à 2°C. ➤ La RCA fait partie des pays les plus pauvres du monde (plus faible PIB/hab en 2013 selon le FMI) et en tant que pays Partie Non-Annexe I de la CCNUCC, elle n'a pas d'obligation d'atténuation . Néanmoins la RCA entend participer aux efforts de la communauté internationale et ainsi montrer l'exemple. ➤ Ses émissions étaient de 116 MtCO₂e en 2010 et représentaient donc moins de 0.002% des émissions mondiales soit 26 tonnes éq-CO₂/capita. ➤ Malgré la nécessité de développer fortement son économie la RCA souhaite limiter ses émissions par habitant à 20 tonnes éq-CO₂ en 2030 et 12 tonnes éq-CO₂ en 2050.
Procédé de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ajustement des politiques et stratégies nationales de développement intégrant les changements climatiques ➤ Amélioration du cadre législatif et réglementaire ➤ Renforcement de capacités à tous les niveaux ➤ Transfert de technologie, coopération-recherche: Climatologie et météorologie, Agriculture et agro-écologie, Energie, Changement d'affectation des terres et foresterie, Déchets et Procédés industriels et utilisation des solvants. ➤ Mise en place d'un système national de suivi, notification et vérification (MRV) approprié.

INTRODUCTION

La République Centrafricaine est un pays enclavé de l'Afrique qui s'étend sur une superficie d'environ 623 000 km². Le relief est constitué d'une vaste pénéplaine dominée par deux massifs montagneux à ses extrémités Est et Ouest et reliée par une dorsale centrale qui sépare les deux principaux réseaux hydrographiques à savoir, le bassin du Chari-Logone au nord et le bassin du Congo au sud.

Le climat est équatorial chaud et humide caractérisé par deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La pluviométrie varie entre 800 mm au Nord et 1600 mm au Sud et la température moyenne annuelle oscille entre 15 °C au Sud et 38 °C au Nord. Les scénarios d'avenir indiquent une augmentation de température de l'ordre de 1,4 à 2,2°C, dans l'hypothèse de faible émission de gaz à effet de serre, et de 1,8 à 2,7°C, dans l'hypothèse de forte émission de gaz à effet de serre. Les prévisions concernant l'évolution des précipitations sont moins nettes, certaines prévoient une légère augmentation des précipitations annuelles alors que d'autres projettent des variations irrégulières des précipitations. Les aléas climatiques extrêmes, dont la probabilité de retour pourrait augmenter avec le changement climatique, sont les pluies diluviennes suivies d'inondations et les sécheresses.

Du Sud au Nord, la diversité biologique s'organise en cinq (5) grandes zones phytogéographiques dotées chacune d'une faune spécifique : la *zone guinéenne forestière* de la forêt dense humide ; la *zone soudano-oubanguienne* abritant les forêts denses semi-humides, claires et sèches ; les *zones soudano-guinéenne* et *soudano-sahélienne* composées de divers types de savanes et la *zone sahélienne* constituée de steppes.

La population centrafricaine est estimée à 5 millions d'habitants avec une croissance démographique de l'ordre de 2,5%/an. Elle est majoritairement rurale (62,1%), féminine (50,2%) et jeune (49,4 % sont âgés de moins de 18 ans). Le pays est faiblement peuplé et inégalement occupé. La densité moyenne territoriale est de 7,2 habitants au Km². Les décennies de crises militaro-politiques ont anéanti les prémices de développement et le dernier conflit de 2012-2013 a généralisé l'insécurité, détruit le tissu productif et démantelé l'appareil administratif.

La RCA fait partie des pays les plus pauvres de la planète avec un indice de développement humain estimé à 0,341 en 2013. La pauvreté touche plus de la moitié de la population avec pour corollaires l'insécurité alimentaire et un déficit de services sociaux de base. L'économie centrafricaine repose encore sur le secteur agricole primaire à faibles plus-values, à intensité de main-d'œuvre peu qualifiée et essentiellement rurale. Aux diverses contraintes endogènes au développement du pays dont le faible niveau d'industrialisation et l'enclavement du territoire, s'ajoutent les changements climatiques en cours qui se traduisent par ses différents impacts : (1) changements lents et graduels du milieu environnemental, en variation des saisons climatiques et parfois en évènement climatiques extrêmes (inondation, sécheresse, tempêtes tropicales,..) pouvant résulter en catastrophe naturelle.

Les émissions annuelles de la République Centrafricaine estimées à 116 285,49 ktéq-CO₂ en 2010, soit 26 tonnes éq-CO₂/personne représentent moins de 0.002% des émissions mondiales. Malgré son faible taux d'émission de GES, la République Centrafricaine réaffirme son adhésion au principe de responsabilité collective mais différenciée et prend conformément à la Décision 1CP/19 les présentes mesures ambitieuses pour répondre à cet enjeu sans entraver son développement économique et social et environnemental.

Cependant, la vulnérabilité aux changements climatiques et une faible capacité d'adaptation à leurs effets néfastes représentent des menaces graves pour la gestion des écosystèmes et autres

ressources agricoles et naturelles renouvelables, la cohésion sociale, la stabilité et le développement durable. Aussi, la RCA est-elle obligée de prendre en compte l'adaptation de son territoire, de ses communautés et de ses activités socioéconomiques dans cet effort de contribution à l'atténuation des changements climatiques. L'intégration d'un volet adaptation à la CPDN est donc un choix stratégique et vital pour le pays. En outre, non seulement la plupart des mesures d'adaptation, en particulier celles qui concourent à la maîtrise des changements d'affectation des terres et à la réduction de la gratuité foncière en agriculture, contribuent également à l'atténuation, mais aussi, le volet adaptation qui concerne les populations les plus exposées, les plus pauvres et les plus vulnérables, est l'occasion de promouvoir, sur toute l'étendue du territoire, un développement socio-économique à la base plus équitable et durable pouvant relever les défis de désenclavement et de prévention des conflits interrégionaux.

La vision de la RCA est de *«Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique»*. Les objectifs généraux de la CPDN de la République Centrafricaine sont axés sur un développement durable et sobre en carbone et une résilience accrue des secteurs agricoles et de sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures aux effets néfastes des changements climatiques.

Le processus de l'élaboration de la CPDN est basé sur une revue bibliographique, la consultation des parties prenantes et les directives d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Au plan institutionnel, un Groupe Technique d'Experts Nationaux Multisectoriels chargé de l'élaboration des CPDN a été mis en place.

Section 1. Atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Objectifs généraux

La République Centrafricaine ambitionne de réduire ses émissions d'au moins 5% et 25% respectivement aux horizons 2030 et 2050 par rapport à ses émissions de référence BAU et d'augmenter son potentiel de séquestration. En bénéficiant de l'appui international, elle émettra en 2050 environ 33 076,1 kt eq-CO_2 de moins par rapport aux émissions de référence annuelle.

La RCA ambitionne également de réduire les émissions des polluants climatiques de courte durée de vie, en anglais Short-Lived Climate Polluants (SLCP), dont la science a mis en évidence leur important potentiel de réchauffement du climat à court terme et leurs effets nocifs sur la santé, l'agriculture et les écosystèmes.

Données de référence

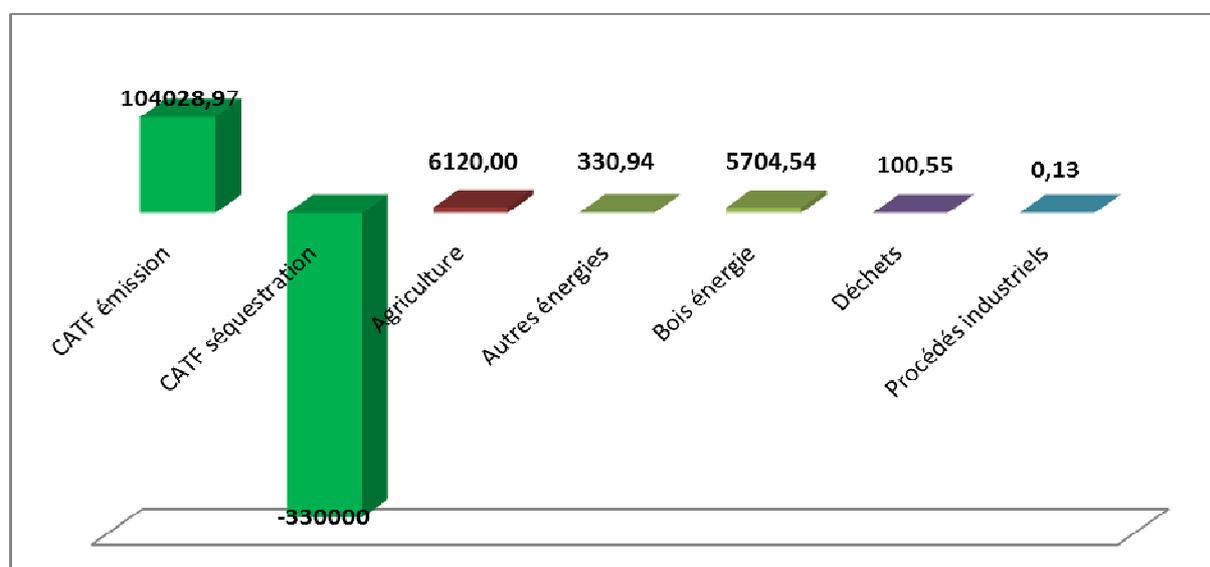


Figure 1 : Bilan de l'inventaire des gaz à effet de serre de 2010 (Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable, 2013)

Les données de référence relèvent du bilan de l'inventaire des gaz à effet de serre de 2010 publié dans la Seconde Communication de la RCA. Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 116 285,49 kt eq-CO_2 pour une contribution sectorielle de 89,46% pour les changements d'affectation des terres et foresterie ; 5,26% pour l'agriculture ; 5,19% pour l'énergie dont 4,91% pour le bois énergie ; 0,09% pour les déchets et une part marginale pour les procédés industriels et utilisation des solvants. Par ailleurs, le potentiel de séquestration est évalué à 330 000 kt eq-CO_2 soit 62% par les terres abandonnées après exploitation et 38% par la biomasse.

Scénario de référence

Les hypothèses du scénario de référence reposent sur :

- la réussite du Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable (PURD) qui a pour principaux objectifs le retour à l'ordre constitutionnel, la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi que la restructuration des finances publiques et du secteur primaire ;
- la reprise de la croissance économique soutenue par la diversification et l'intensification des activités économiques dont l'augmentation de l'offre énergétique, la mise à jour et la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole

et de la Sécurité Alimentaire et Nutrition (PNIASAN) et du Programme National d'Industrialisation ;

- le renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques.

En 2050, la RCA émettra environ 189 271,8 ± 94 635,4 kt éq-CO₂ soit 62,7% de plus qu'en 2010 et pour une contribution sectorielle de 68,4% pour les changements d'affectation des terres et foresterie ; 13,4% pour l'énergie dont 10,7% pour le bois énergie ; 13,4% pour l'agriculture ; 3,2% pour les déchets et enfin 1,6% pour les procédés industriels et l'utilisation des solvants.

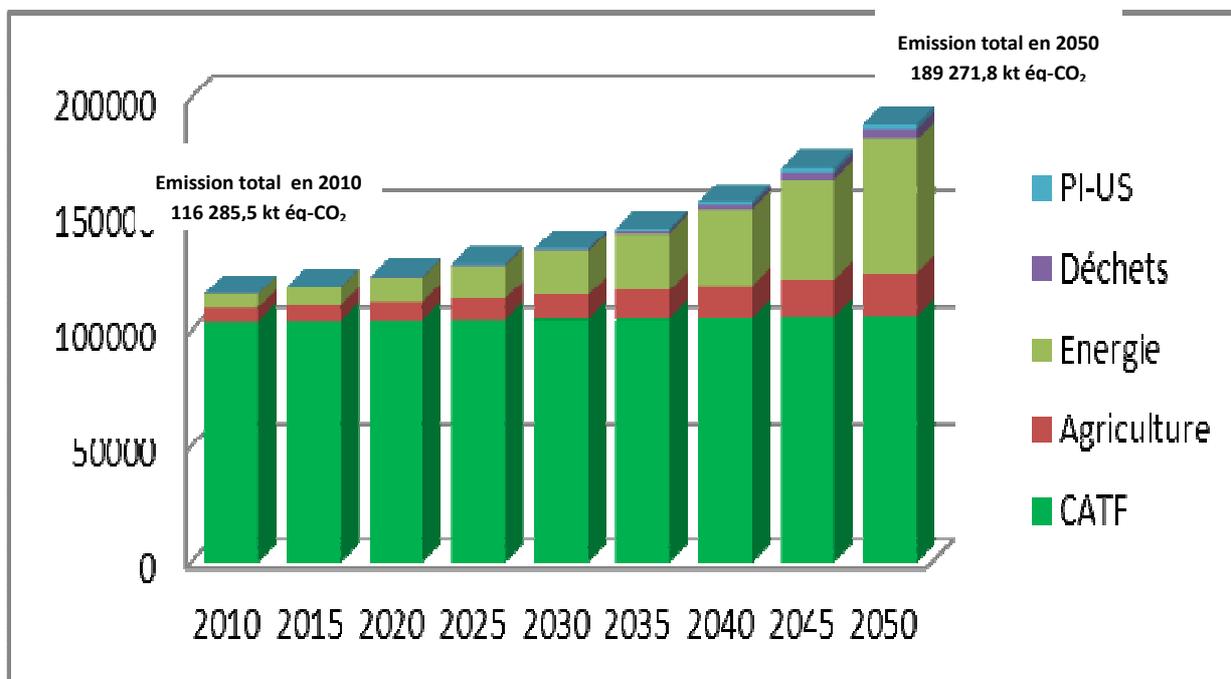


Figure 2 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la RCA (kt éqCO₂)

En tenant compte du taux de déforestation nette qui est de 0,155% (EDF 2013), le potentiel de séquestration du pays sera de 310 146,43 ± 155 073,22 ²kt éq-CO₂ en 2050 alors qu'il était de 330 000 kt éq-CO₂ en 2010, soit une régression de 6,02%.

Toutefois, il faut noter que les prévisions climatiques de la RCA qui annoncent une augmentation de la pluviométrie et de l'insolation, sont favorables à l'apparition de recrus forestiers sur toute l'étendue du territoire. Ce phénomène augmentera la capacité de séquestration du massif forestier.

Mesures d'atténuation des gaz à effet de serre

Les contributions nationales sont constituées de :

- **mesures inconditionnelles** relevant des initiatives nationales en cours à savoir l'aménagement forestier des sites d'exploitation industrielle et le programme national de reboisement lancé depuis 1980, le programme de sensibilisation pour l'abandon progressif de la culture sur brûlis et le brûlage des résidus agricoles ; la promotion des lampes à basse consommation (LBC) initiée par la société d'électricité nationale Energie Centrafricaine (ENERCA) dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie et la promotion des foyers améliorés.

² Incertitudes prévues pour répondre de la qualité des données des activités du secteur changement d'affectation des terres et foresterie et de l'utilisation des facteurs d'émission par défaut conformément aux guides IPCC 2006

- **mesures conditionnelles** qui seront mise en œuvre grâce à l'appui international dans les secteurs de changements d'affectation des terres et foresterie, de l'énergie, de l'agriculture, des procédés industriels et des déchets (Tableau 1).

Tableau 1 : Mesures d'atténuation conditionnelles

Description du Projet	Emissions évitées (KtCO ₂ /an évités)	
	Secteurs impactés	Quantités évitées
Programme national de transformation poussée du bois	CATF/Energie	500
Programme national de Reboisement et réhabilitation des zones post exploitation	Energie/Agriculture/CATF	1000
Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Bangui	Energie/PI-US	250
Aménagement hydroélectrique de Dimoli 180 MW (Projet intégrateur)	Energie/PI-US	≥ 1500 /pays
Aménagement hydroélectrique de la Lobaye 72 MW	Energie/PI-US	≥ 1500 /pays
Aménagement hydroélectrique de La Kotto 60 MW	Energie/PI-US	1000
Aménagement hydroélectrique de Mobaye (Projet intégrateur)	Energie/PI-US	250
Programme national d'Electrification Rurale	Energie	250
Construction d'un barrage à écluse au fil de l'Oubangui à Zinga	Energie/CATF	2500
Programme Foyers améliorés	Energie/CATF/Déchets	500
Programme National Biocarburants	Energie/CATF/Agriculture Déchets	250
Programme de réduction des polluants climatiques de courte durée de vie	Energie/Déchet/Transport/Agriculture/Santé/PI-US	250
Promotion des lampes à économies d'énergie	Energie/PI-US	10

La mise en œuvre des mesures d'atténuation inconditionnelles permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 4 062 kt éq-CO₂ et 10 410 kt éq-CO₂ respectivement en 2030 et 2050. Avec l'appui de la communauté internationale, la RCA réduira de 5 500 kt éq-CO₂ et 47 320 kt éq-CO₂ respectivement en 2030 et 2050.

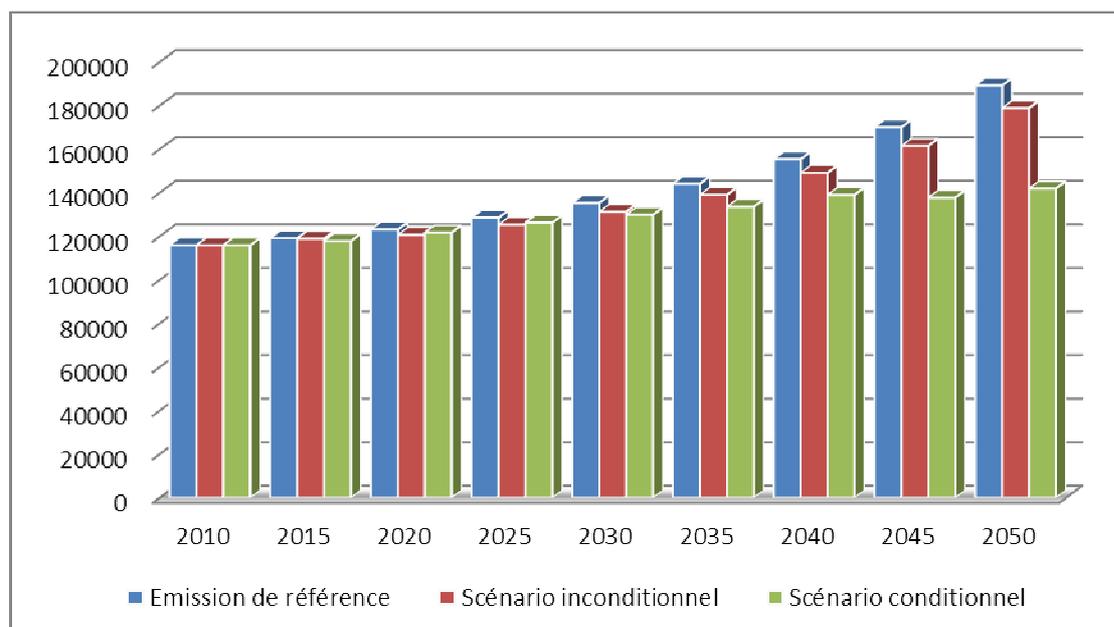


Figure 3 : Trajectoires escomptés des émissions de gaz à effet de serre

Section 2. Adaptation aux effets néfastes des Changements climatiques

La RCA est à la fois en situation de post-conflit et en transition politique qui lui confèrent un niveau considérable de vulnérabilité socioéconomique. En outre, tout le territoire national est exposé aux aléas climatiques extrêmes que sont la sécheresse et les pluies diluviennes suivies d'inondations. Les pluies diluviennes et les inondations affectent principalement la partie sud du pays, tandis que la sécheresse est plus présente dans le nord et le nord-est. Les populations rurales qui sont les plus pauvres sont les plus exposées. Les changements climatiques touchent donc 75 % de la population centrafricaine.

Au regard de ce qui précède, la CPDN en renforçant la résilience aux changements climatiques dans les secteurs clés, élément essentiel de développement durable est susceptible de contribuer à la cohésion nationale, la stabilisation du pays, la restauration de l'autorité et de l'action de l'Etat. De plus, elle facilitera une approche programmatique pour accroître la capacité d'adaptation des communautés, des écosystèmes et des secteurs d'activités agricoles, élevage, forêt, santé et autres secteurs vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Options et objectifs d'adaptation

Huit (8) options d'adaptation ont été identifiées à partir de vingt et sept (27) objectifs issus des priorités nationales. Cinq initiatives en cours bénéficiant du soutien des partenaires au développement et quinze (15) mesures d'adaptation en perspective sont présentées ci-dessous comme préalables à l'élaboration du Plan National d'Adaptation, qui déclinera un ensemble de mesures à prendre aux différents niveaux de décision (région, préfecture, etc.).

Option d'adaptation 1: Ajustement du cadre politique

Objectif 1. Intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et programmes de développement pour les secteurs prioritaires les plus vulnérables³;

Objectif 2. Améliorer la sensibilisation, l'éducation et la communication sur l'adaptation et les risques liés aux changements climatiques

Option d'adaptation 2: Amélioration de la connaissance de la résilience aux changements climatiques

Objectif 3. Renforcer les capacités de gestion des données climatiques à des échelles nationales, régionales et locales ;

Objectif 4. Etudier les mécanismes de résilience des systèmes agro-sylvo-pastoraux,

Objectif 5. Mettre en place un système d'alerte précoce.

Option d'adaptation 3: Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux

Objectif 6. Introduire les variétés adaptées aux extrêmes climatiques ;

³ Les secteurs prioritaires les plus vulnérables aux changements climatiques en RCA sont : agriculture (y compris élevage, pêche et forêt) et sécurité alimentaire, santé, infrastructures de base et gestion durable des ressources naturelles.

- Objectif 7. Diversifier les systèmes agricoles, en associant plusieurs types de cultures et en diversifiant les variétés ;
- Objectif 8. Diversifier les moyens d'existence et les systèmes de production (pêche, aquaculture, agriculture, élevage, chasse et forêt) ;
- Objectif 9. Mettre en place une banque de semences (animale et végétale) ;
- Objectif 10. Promouvoir les systèmes agro forestiers de gestion durable des sols ;
- Objectif 11. Promouvoir la foresterie urbaine, périurbaine et communautaire ;
- Objectif 12. Restaurer les paysages forestiers dégradés ;
- Objectif 13. Gérer durablement les couloirs de transhumance et les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Option d'adaptation 4: Aménagement du territoire

- Objectif 14. Etablir les plans d'affectation des terres en fonction des vocations (infrastructures routières, mines/pétrole, agriculture, élevage, forêts, aires protégées ou réserves de faunes espaces urbains, etc.)

Option d'adaptation 5: Amélioration et développement des infrastructures de base

- Objectif 15. Améliorer les normes de construction des infrastructures;
- Objectif 16. Développer des ouvrages adaptés aux changements climatiques.

Option d'adaptation 6: Garantie de la sécurité énergétique

- Objectif 17. Diversifier les sources d'énergie ;
- Objectif 18. Développer les installations hydroélectriques (y compris micro-barrages) ;
- Objectif 19. Promouvoir l'utilisation des déchets de bois issus des compagnies forestières comme combustible ;
- Objectif 20. Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés.

Option d'adaptation 7: Amélioration des systèmes de santé publique

- Objectif 21. Développer un système de surveillance et de prévention et de réponse efficace aux maladies humaines liées aux changements climatiques.
- Objectif 22. Mettre en place un plan de gestion des déchets ;
- Objectif 23. Développer des unités de gestion des déchets ;
- Objectif 24. Valoriser les déchets.

Option d'adaptation 8: Gestion durable des ressources en eau

- Objectif 25. Améliorer l'approvisionnement en eau potable ;
- Objectif 26. Mettre en place un système de contrôle de qualité de l'eau ;
- Objectif 27. Développer un système de suivi des ressources en eau souterraine et de surface

Mesures d'adaptation

Mesures d'adaptation en cours d'exécution

- Projet de résilience et de sécurité alimentaire dans la ville de Bangui et ses environs Ombella-Mpoko;
- Projet de Développement de la Région Sud-Ouest (PDRSO);
- Renforcement des systèmes agroécologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT/PRODEBALT) ;
- Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale GCP/RAF/455/GFF.

Mesures d'adaptation en perspective

- Programme d'intégration des Changements climatiques dans les stratégies et plans de développement ;
- élaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques;
- évaluation des besoins et élaboration de la stratégie nationale de transfert des technologies ;
- préparation à l'éligibilité au Fond Vert Climat ;
- programme national d'alertes précoces ;
- programme de gestion des inondations en RCA ;
- projet d'aménagement des berges de l'Oubangui ;
- programme de gestion de la sécheresse en RCA ;
- programme national d'investissement agricole, sécurité alimentaire et résilience aux changements climatiques ;
- programme national de gestion de la transhumance ;
- gestion multi-paysages des ressources de la biodiversité via les produits forestiers non ligneux ;
- promotion de la foresterie urbaine et péri urbaine des grandes villes de la RCA ;
- réalisation et suivi des plans d'aménagement forestier ;
- renforcement de la résilience climatique et la transition vers le développement à faible émission de carbone en République Centrafricaine à travers la gestion durable des forêts par une meilleure planification de l'utilisation des terres ;
- prévention des maladies hydriques et autres pathologies saisonnières ;
- aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable en RCA.

Probabilité de co-bénéfices des mesures d'adaptation en atténuation

Notons que toutes les mesures relevant des secteurs de l'Agriculture et de la Foresterie sont susceptibles de générer des co-bénéfices en atténuation. A titre d'exemple, le Programme National d'Investissement Agricole, de sécurité Alimentaire et Nutrition (PNIASAN) vise l'atteinte et le maintien d'une croissance annuelle du PIB agricole de 6%, et d'un taux d'insécurité alimentaire de 15%. Il table sur la mobilisation de 70% de la population pour valoriser 661 826 ha de terres dès le démarrage avec une extension prévue de 28,6% pour atteindre 851 750 ha en cinq ans. L'intégration des approches agro-écologiques sensibles au climat (smart agriculture) au PNIASAN dans l'optique d'accroître la productivité et le rendement peut permettre de retenir chaque paysan sur la même parcelle de terre initiale pendant 5 ans ce qui permettra, soit de minimiser, soit d'éviter carrément l'accroissement des superficies et de capitaliser ainsi (28%) de défrichement évité des 4 années suivant la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, une révision du PNIASAN et un relèvement conséquent de son budget par un apport des fonds conditionnels attendus, notamment du fonds verts climat es nécessaire.

Section 3. Moyens de mise en œuvre

La République Centrafricaine envisage une approche holistique intégrant l’ajustement des politiques et stratégies nationales, l’amélioration des cadres législatifs et réglementaires, le développement des capacités et des transferts de technologies dans certains domaines prioritaires.

Besoin en transferts de technologies et renforcement des capacités

Les secteurs et technologies ciblées sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Domaines et technologies ciblées

Secteurs	Technologies ciblées
Energie	<ul style="list-style-type: none"> – Micro barrage hydroélectrique – Energie solaire calorifique et photovoltaïque – Procédés de méthanisation des matières organiques – Carbonisation améliorée
Procédés Industriels et Utilisation des solvants	<ul style="list-style-type: none"> – Capteurs à particules et à gaz
Agriculture et élevage	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse pédologique – Production, contrôle et certification des semences de qualité – Lutte intégrée contre les phytopathologies – Surveillance, prévention et contrôle des maladies des animaux, de nature transfrontalière ayant un impact sur la santé humaine et les écosystèmes – Agro-écologie
Changement d’Affectation des Terres et Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> – Transformation poussée du bois – Système de surveillance des terres et de la foresterie
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> – Recyclage des déchets – Traitement des effluents industriels – Valorisation des déchets
Observatoire systématique	<ul style="list-style-type: none"> – Système d’observation climatologique et météorologique – Recherches

Le transfert des technologies inclura un programme de renforcement des capacités à différents niveaux d’appropriation tant institutionnel que local.

Besoins en financement

Les besoins en financement s’élèvent à 3,802 milliards \$ US sur la période d’engagement soit 2,248 milliards \$ US pour la mise en œuvres des mesures d’atténuation et 1,554 milliards \$ US pour le développement de résilience aux changements climatiques.

La sous-estimation des coûts des investissements nécessaires à l’adaptation est susceptible d’entretenir le gap de développement induit par les aléas climatiques. L’approche faite à partir du modèle FUND et qui sera consolidée par les travaux préparatoires au Plan National d’Adaptation, estime les besoins du pays en matière d’adaptation aux changements climatiques à environ 34 500 000 \$ US en moyenne par an jusqu’en 2030 et 57 500 000 \$ US en moyenne par an jusqu’en 2050.

En outre, la RCA pays Non-Annexe 1 soutient l’inclusion des instruments de marché internationaux, tels que le Mécanisme pour un Développement Propre, dans un accord post 2020 sur le climat. Un tel

instrument peut être utilisé pour aider à financer certains investissements dans les infrastructures sobres en carbone et résilients au changement climatique.

La RCA considère que certaines options de développement sobres en carbone ou des actions supplémentaires pourraient être entièrement ou partiellement financées par le transfert international d'actifs carbone en tenant compte des considérations d'intégrité de l'environnement et de transparence.

Il est important de prévoir des moyens pour les études préalables des activités d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologie.

Tableau : Moyens financiers de mise en œuvre

A. ADAPTATION			
Secteurs	Inconditionnel	Conditionnel	Etudes pour les mesures conditionnelles
	US \$	US \$	US \$
Mesures d'adaptation en cours d'exécution			
Projet de résilience et de sécurité alimentaire dans la ville de Bangui et ses environs Ombella-Mpoko			
PREVES			
Projet de Développement de la Région Sud-Ouest (PDRSO)			
Renforcement des systèmes agroécologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT/PRODEBALT)			
Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale GCP/RAF/455/GFF.			
Mesures d'adaptation en perspective			
Programme d'intégration des changements climatiques dans les stratégies et plans de développement;	40 200	335 000	33 500
Elaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques;	72 000	600 000	60 000
Evaluation des besoins et élaboration de la stratégie nationale de transfert des technologies;	60 000	500 000	50 000
Renforcement de la résilience climatique et la transition vers le développement à faible émission de carbone en République Centrafricaine et en République du Congo à travers la gestion durable des forêts par une meilleure planification de l'utilisation des terres		6 500 000	
Préparation à l'éligibilité au fond vert climat;	24 000	200 000	20 000
Programme de gestion des inondations en RCA		80 000 000	8 000 000
Projet d'aménagement de berge de l'Oubangui		15 000 000	1 500 000
Programme de gestion de la sécheresse en RCA		80 000 000	8 000 000
Programme national d'alertes précoces		40 000 000	4 000 000
Programme national d'investissement agricole, Sécurité Alimentaire et résilience aux changements climatiques		350 000 000	35 000 000
Programme national de gestion de la transhumance		100 000 000	10 000 000
Programme de Gestion multi-paysages des ressources de la biodiversité et de suivi des plans d'aménagement forestier		106 500 000	10 650 000
Promotion de la Foresterie Urbaine et Péri Urbaine des grandes villes de la RCA		8 000 000	800 000
Mise en œuvre du plan de gestion et du plan d'affaire du Parc National Mbaéré-Bodingué		20 500 000	2 050 000

Prévention des maladies hydriques et autres pathologies saisonnières		5 000 000	500 000
Aménagement des systèmes d'approvisionnement en eau potable en RCA		600 000 000	60 000 000
SOUS TOTAL	196 200	1 413 135 000	140 663 500
TOTAL GENERAL ADAPTATION			1 553 994 700
B. ATTENUATION	Mesures inconditionnelles	Mesures conditionnelles	Etudes pour les mesures conditionnelles
	US \$	US \$	US \$
Programme national de transformation poussée du bois		12 500 000	1 250 000
Programme national de Reboisement et réhabilitation des zones post exploitation	20 750 000	37 500 000	3 750 000
Construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Bangui		100 000 000	10 000 000
Programme de sensibilisation à l'abandon de la culture sur brûlis	2 500 000		0
Promotion des lampes à basse consommation		1 000 000	100 000
Aménagement hydroélectrique de Dimoli 180 MW (Projet intégrateur)		250 000 000	25 000 000
Aménagement hydroélectrique de la Lobaye 72 MW		162 500 000	16 250 000
Aménagement hydroélectrique de La Kotto 60 MW		453 750 000	45 375 000
Aménagement hydroélectrique de Mobaye (Projet intégrateur)		50 000 000	5 000 000
Programme national d'Electrification Rurale		400 000 000	40 000 000
Construction d'un barrage à écluse au fil de l'Oubangui à Zinga		500 000 000	50 000 000
Programme Foyers améliorés		5 000 000	500 000
Programme National Biocarburants		25 000 000	2 500 000
Programme de réduction des polluants climatiques de courte durée		25 000 000	2 500 000
S/total	23 250 000	2 022 250 000	202 225 000
TOTAL GENERAL ATTENUATION			2 247 725 000

Obstacles à surmonter

Pour que l'effort financier attendu des partenaires internationaux de la RCA ait sa pleine efficacité, encore faut-il qu'il soit effectivement mobilisé. En outre, il conviendra encore de surmonter les difficultés suivantes :

- **les crises militaro-politiques** : elles contribuent depuis quelques décennies à la fragilisation de toutes les institutions du pays, l'instabilité politique, à l'insécurité et à l'extrême pauvreté. Le programme de développement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix en cours devrait permettre de stabiliser la situation.
- **le manque de synergies entre les politiques sectorielles et les institutions** : il entraîne des conflits de compétence, la sous-performance et affecte l'efficacité de l'Etat. Il est susceptible de différer l'atteinte des objectifs de la CPDN.

L'amélioration en cours de la coordination interministérielle devrait répondre à cette préoccupation.

- **le taux d'analphabétisme (estimé 67% en 2008) : il limite l'accès à l'information et aux opportunités ; l'acquisition des compétences et, par voie de conséquence, le niveau de contribution du citoyen à la réalisation des politiques publiques et d'exécution des engagements internationaux de l'Etat.** Des programmes de formation continue et d'alphabétisation à la base doivent être renforcés.
- **l'absence d'équité socioéconomique interrégionale entretient la frustration, les tensions sociales.** Le Gouvernement mettra en œuvre une politique de décentralisation qui permettra aux unités décentralisées de jouer pleinement leur rôle.
- **l'insuffisance des capacités d'investissement de l'Etat ne lui permet pas de couvrir seul les charges inhérentes à la mise en œuvre de la CPDN.** La mobilisation et l'appui des partenaires au développement ainsi que l'amélioration du climat des affaires sont nécessaires pour la mise en œuvre de la CPDN de la RCA.
- **faible capacité d'absorption des fonds et de maîtrise des procédures des bailleurs affectera la mise en œuvre harmonieuse des programmes.** Le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles favorisera l'efficacité et l'efficience des programmes.
- **L'extrême pauvreté : conjuguée aux autres facteurs cités ci-dessus fait le lit des violences depuis quelques décennies.** La mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté s'est précisément donnée comme priorité de réduire considérablement l'extrême pauvreté.

Suivi et notification des progrès

La CPDN de la RCA est une politique de développement à faible émission de carbone et faible émission des polluants climatiques de courte durée de vie. À cet égard, la RCA mettra en place un système national de mesure, notification et vérification (MNV) approprié. En outre, le Gouvernement organisera régulièrement des consultations des parties prenantes à des échelles nationale, régionale et locale pour à la fois mettre à jour les actions et s'assurer de leur exécution.